



Compte rendu de séance

Séance du 19 Février 2018

L' an 2018 et le 19 Février à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,MAIRIE DE LOMBRON sous la présidence de
GREMILLON Alain Maire

Présents : M. GREMILLON Alain, Maire, M. LEFEUVRE Thierry, Mme TREMIER Josette, M. BEAULIEU Guy, Mme BOUZEAU Brigitte, M. MEDARD Claude, Mme BOUTTIER Mélanie, M. PISSOT Francis, Mme BARBIER Catherine, M. ROUSSELOT Pierre, M. MENAGER Michel, Mme BOULAY Amélie

Excusé ayant donné procuration : M. BERNES Serge à M. GREMILLON Alain, Mme BRABANT Angélique à M. BEAULIEU Guy, Mme COEUR JOLY Lara à Mme TREMIER Josette, M. GODEFROY Vincent à M. MENAGER Michel

Excusés : M. DELANGLE Dominique

Absents : M. HEUZARD Thibaut, Mme DE JESUS MARQUES Virginie

Nombre de membre: Afférents au Conseil municipal : 19 - Présents : 12

Date de la convocation : 13/02/2018

Date d'affichage : 13/02/2018

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 20/02/2018

A été nommé secrétaire : M. BEAULIEU Guy

Ajout à l'ordre du jour: Convention fourrière animale Ville du Mans année 2018 (*adopté à l'unanimité*)

CONSEIL MUNICIPAL du 24 JANVIER:

Le compte rendu du conseil municipal du 24 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

SOMMAIRE

- 20180201 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2018
- 20180202 - RATIOS PROMUS-PROMOUVABLES ANNEE 2018
- 20180203 - CREATION DE POSTES DANS LE CADRE D'AVANCEMENTS DE GRADES
- 20180204 - COMPETENCE ENFANCE JEUNESSE - CONVENTION DE GESTION DE SERVICE AVEC LA CDC GESNOIS BILURIEN
- 20180205 - CONVENTION FOURRIERE ANIMALE VILLE DU MANS

20180201 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2018

La commission des finances s'est réunie le 5 février dernier pour examiner les demandes de subventions des associations pour l'année 2018.

La commission a retenu le principe de maintenir le montant versé en 2017 pour l'ensemble des associations sauf pour le Comité des Fêtes pour qui, en accord avec la présidente, la subvention a été diminuée du fait de la prise en charge par l'Association du Comice du feu d'artifice qui se voit proposer un montant de 3 000 €. La subvention à l'Association Lombron Sports est augmentée de 300 € pour pallier à des prélèvements importants de la part de la Ligue.

Elle a par ailleurs proposé de verser la somme de 100 € aux associations suivantes: GDON de Lombron (cotisation 2018 au FDGDON plus frais d'ouverture de compte et fonds de trésorerie) - Tennis Club de Connerré (du fait de l'entente avec le TCL de Lombron - Restos du Coeur de Connerré (du fait du retrait de la commune du Centre Social LARES)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

APPROUVE les montants proposés par la Commission des Finances concernant les subventions à attribuer aux associations pour l'année 2018 selon le tableau annexé.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits à l'article 6574 du budget 2018

A l'unanimité

20180202 - RATIOS PROMUS-PROMOUVABLES ANNEE 2018

Conformément à l'article 49 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 (alinéa2), il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents promouvables, c'est à dire remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Vu les avis du Comité Technique en date du 30 janvier et du 14 février 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

DECIDE de fixer les taux d'avancements pour l'année 2018 comme suit:

Grade d'origine	Grade d'accès	Nbre d'agents promouvables	Ratios (% ou fraction)	Nbre d'agents promus
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	Adjoint Administratif Principal 1ère classe	1	100	1
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal 2ème classe	1	100	1
Adjoint technique Principal de 2ème classe	Adjoint Technique Principal de 1ère classe	2	50	1
Adjoint technique	Adjoint technique Principal de 2ème classe	1	100	1
ATSEM Principal de 2ème classe	ATSEM Principal de 1ère classe	1	100	1

A l'unanimité

20180203 - CREATION DE POSTES DANS LE CADRE D'AVANCEMENTS DE GRADES

Pour faire suite aux ratios d'avancement, il convient de créer les postes correspondants.

A chaque création correspond la suppression du grade d'origine. Ces créations ne donnent pas lieu à offre d'emploi. Il n'y a pas de création de poste d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe puisqu'un poste se trouve libéré du fait de l'avancement d'un agent au grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

DECIDE de créer les postes suivants à compter du 1er janvier 2018:

Poste à créer	Poste à supprimer
Agent de Maitrise Principal de 2ème classe	Agent de Maitrise
Adjoint technique principal de 1ère classe	Adjoint technique
Adjoint administratif principal de 1ère classe	Adjoint administratif principal de 2ème classe

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2018.

A l'unanimité

20180204 - COMPETENCE ENFANCE JEUNESSE - CONVENTION DE GESTION DE SERVICE AVEC LA CDC GESNOIS BILURIEN

La communauté de Communes du Gesnois Bilurien a la compétence Enfance Jeunesse depuis le 1^{er} janvier 2017. Une convention de gestion de service avait été signée pour l'année 2017. La CDC propose son renouvellement pour l'ensemble des services périscolaires et extrascolaires existants sur la commune de Lombron.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

DECIDE de renouveler la convention de gestion du service Enfance Jeunesse dans les mêmes conditions que la précédente pour l'année 2018 (convention annexée)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la dite convention et tout document s'y rapportant

A l'unanimité

20180205 - CONVENTION FOURRIERE ANIMALE VILLE DU MANS

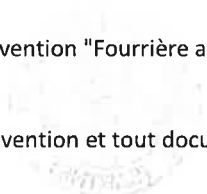
Monsieur le Maire informe de la date d'échéance de la convention Fourrière animale signée avec la Ville du Mans. Les conditions de renouvellement sont les mêmes que celle de 2017 et notamment le tarif qui est reconstruit pour 2018 à savoir 0.55 € par habitant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré:

DECIDE de renouveler pour l'année 2018, la convention "Fourrière animale" avec la Ville du Mans dans les mêmes conditions que celle signée en 2017. (convention annexée)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la dite convention et tout document s'y rapportant.

A l'unanimité



DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS : Délégation n° 15

La commune n'a pas exercé son droit de préemption sur la vente de la maison située 5 rue du Pressoir

Informations diverses

Subvention MSP: Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la confirmation de l'attribution de l'aide FEADER d'un montant de 50 000 € pour la construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire

CCAS Banque Alimentaire: une convention entre le CCAS de Lombron et la Banque Alimentaire est en cours de signature.

Compte rendu des commissions:

Urbanismes et travaux: les projets de travaux suivants sont à l'étude pour une inscription au budget 2018: réparation de la toiture de l'Eglise - aménagement esplanade Mairie - Hall entrée Mairie - Vidéo surveillance (WC publics et espace tri) rénovation grange face à la salle des associations - Remplacement éclairage public lotissement du Pressoir
budget 2019: enfouissement réseaux Erabert et rue de Connerré - Aménagement Star
Les travaux de démolition des salles scan sont programmés à compter du 5 mars prochain.

Jeunesse:

CMJ: mise en place d'une cabane à dons (livres et jouets) organisation d'un atelier cuisine
Rythmes scolaires: distribution d'un sondage auprès des parents d'élèves pour l'organisation des temps d'activités périscolaire à la rentrée 2018 - Renouvellement convention de gestion de service Enfance Jeunesse avec la CDC du Gesnois Bilurien pour l'année 2018.
Ecole Pierre de Ronsard: fermeture d'une classe à la rentrée 2018

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

A Lombron, le 20/02/2018

Le Maire

Alain GREMILLON



SUBVENTIONS 2018 :	13 867 €
---------------------------	-----------------

<u>Associations lombronaises</u>			10 400 €
	Fonctionnement	Exceptionnelle	Total
Anciens combattants	100 €		100 €
Comité des Fêtes	500 €		500 €
Comice de Lombron	3 000 €		3 000 €
Courir à Lombron	300 €		300 €
Familles Rurales	270 €		270 €
GDON Lombron	100 €		100 €
Génération Mouvement Club Lombron	140 €		140 €
Judo Club Lombron	720 €		720 €
Lombron Rando	100 €		100 €
Lombron Sports Loisirs	3 000 €		3 000 €
Patatapouf	480 €		480 €
Pétanque Lombronaise	150 €		150 €
Tennis Club Lombron	600 €		600 €
Tennis de Table MJCL Brières	800 €		800 €
Vivre à Lombron	140 €		140 €

<u>Associations Hors Commune</u>			300 €
Le Mans Sarth'vélo	200 €		
Tennis Club de Connerré	100 €		

<u>Ecole Pierre de Ronsard</u>			
OCCE Coopérative Scolaire	2 250 €		2 495 €
RASED Bonnétable	245 €		

<u>Social</u>			100 €
Centre Social Montfort	0 €		
Resto du Cœur	100 €		

<u>Agriculture</u>			297 €
Comice Agricole Cantonal	297 €		

<u>Autres participations – Conventions – Adhésions diverses</u>			275 €
Villes et Villages Fleuris	200 €		
YAD VASHEM	75 €		

